

 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le 5 - FEV. 2021

ID : 084-218400562-20210128-2021_01_7-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
DELIBERATION N° : 2021.01.07

OBJET : **LOTISSEMENT LE CLOS DU TOURNAIL - INTEGRATION DES VOIRIES ET RESEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC**

NOMENCLATURE : 3 – Domaine et patrimoine / 3.5 – Actes de gestion du domaine public / 3.5.1 – Classement et déclassement de voirie

Date de convocation :
19 Janvier 2021

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Représentés : 05

Non représentés : —

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil vingt et un, le 28 JANVIER à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etai~~ent~~ent présents : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – **ADJOINTS** - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

Excusés représentés : E. MARRACHE par GA. FLEURY / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par S. ORIVELLE / R. CASTEL par G. BUCHET / R. VIARD par T. VERMEILLE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Grégory HUREL – Directeur des services techniques ne participant pas aux débats

Comme suite à la demande formulée par l'Association Syndicale Libre du Lotissement LE CLOS DU TOURNAIL, il est soumis au Conseil Municipal la demande d'intégration dans le domaine public communal, des parties communes du lotissement LE CLOS DU TOURNAIL, comprenant les voies de desserte, les réseaux et espaces verts.

Le transfert étant voulu par l'Association Syndicale Libre du Lotissement LE CLOS DU TOURNAIL et accepté par la commune, une procédure simplifiée est mise en œuvre ; par conséquent, il n'est pas nécessaire d'enclencher une enquête publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration des voiries, réseaux et espaces verts de ce lotissement dans le domaine public.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M Martial QUESTA, Adjoint délégué à l'urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

VU la commission d'Aménagement Urbain en date du 12 Novembre 2020,

Et après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 8 abstentions (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)

 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le 5 - FEV. 2021
ID : 084-218400562-20210128-2021_01_7-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JANVIER 2021**

N° : 2021.01.07

- 1° - **APPROUVE** le classement dans le domaine public des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement LE CLOS DU TOURNAIL, constitués par la parcelle AR 345 d'une superficie de 478 m2 et de 52 ml de voirie.
- 2° - **DESIGNE** Maître RUIZ-BERNARD, Notaire à JONQUIERES, pour établir les actes à intervenir étant précisé que les frais seront à la charge des copropriétaires.
- 3° - **AUTORISE** M. le Maire à représenter la commune lors de la signature des pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 4 février 2021,



Le Maire,
Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 05 / 02 / 2021 à :

- DST / URBANISME
-> CC PRO
-> Maître Ruiz